

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE**  
**Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DÉLIBÉRATION N° 24\_25**

**OBJET : OCCUPATION TEMPORAIRE  
DU DOMAINE PUBLIC POUR  
PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ  
PHOTOVOLTAÏQUE - CHOIX DU  
DÉLÉGATAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 février à 19 h,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**Date de la convocation :** Mardi 30 janvier 2024

<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 31 Pouvoirs : 4 Votants : 35</p> <p><b>Résultat des votes :</b></p> <p>Pour : 35 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p><b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b></p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LBRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Marie José SEGUIN, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET, Martine MACHON (Saint Joseph de Rivière) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Jean Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Cédric MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean-Paul SIRAND-PUGNET ((Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Murielle GIRAUD à Marylène GUIJARRO ; Nathalie HENNER à Céline BOURSIER ; Mathias LAVOLÉ à Jean-Claude SARTER ; Williams DUFOUR à Marie-José SEGUIN</p>
---	---

**CONSIDÉRANT** la politique de transition énergétique mise en œuvre par le territoire Cœur de Chartreuse, s'inscrivant dans la stratégie TEPOS du périmètre Voironnais Chartreuse. L'ambition portée par le territoire vise, à l'horizon 2050, à diviser par deux la consommation d'énergie et multiplier par cinq la production d'énergies renouvelables locales.

**CONSIDÉRANT** le levier que représente la production d'énergies solaires, photovoltaïque ou thermique,

**CONSIDÉRANT** l'initiative locale portée par des habitants de Cœur de Chartreuse de créer une Centrale citoyenne de production d'énergie : Buxia Energie Cœur de Chartreuse,

**CONSIDÉRANT** la sollicitation de Buxia Energie vers la Communauté de communes pour l'installation et exploitation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment de séchage de bois plaquettes de la plateforme de Saint-Thibaud-de-Couz située au Col de Couz, dont la CCCC est propriétaire

**CONSIDÉRANT** la mise en concurrence suite à manifestation d'intérêt spontanée pour occupation temporaire du domaine public, publiée en date du 20 janvier,

**CONSIDÉRANT** la proposition de la CAO réunie le 06/02/2024 proposant de retenir la SAS BUXIA Energie dont les Caractéristiques techniques de la centrale envisagée sont les suivantes :

- 295,7 kWc / 250 kVA ;
- Production attendue : Environ 310 000 kWh/an ;
- Vente en totalité au réseau

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président,

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

- **RETIENT** le délégataire proposé par la CAO – la SAS Buxia Energie -
- **CHARGE** la Présidente de négocier la durée de la gestion de la centrale la ramenant de 25 ans à 20 ans
- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 8 février 2024

La Présidente,  
Anne LENFANT.

